



SYSTEME DE QUALIFICATION
JEUX DE LA XXXIV^E OLYMPIADE – LA28

Fédération Internationale de Hockey (FIH)

HOCKEY



A. ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES	
	Tournoi à 12 équipes	Tournoi à 12 équipes	
B. PLACES DE QUALIFICATION			
B.1. Quota total pour le hockey			Total
PLACES DE QUALIFICATION	176 (11 équipes)	176 (11 équipes)	352 (22 équipes)
PLACES PAYS HÔTE	16 (1 équipe)*	16 (1 équipe)*	32 (2 équipes)*
TOTAL	192 (12 équipes)	192 (12 équipes)	384 (24 équipes)
B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO)			
QUOTA PAR CNO	16 (1 équipe)	16 (1 équipe)	32 (2 équipes)
B.3. Mode d'attribution des places de qualification			

La place de qualification sera attribuée au CNO.

*À condition que les équipes du pays hôte soient sélectionnées par leur CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions), ainsi qu'à la Politique du CIO sur la protection de la catégorie féminine dans le sport olympique et principes directeurs pour les Fédérations Internationales et autres instances dirigeantes sportives (la "Politique").

Seuls les athlètes qui respectent et observent la Charte olympique, la Politique, le Code mondial antidopage, le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles et politiques de la Fédération Internationale de Hockey, pourront participer aux Jeux Olympiques de LA28.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification (Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.)
D.1. 16 (1 équipe)	Pays hôte – États-Unis Le pays hôte des Jeux Olympiques se verra attribuer une place de qualification pour autant que son équipe masculine remplisse les critères de la FIH, à savoir figurer parmi les 25 premières équipes au classement mondial de la FIH depuis la fin des Jeux Olympiques de Paris 2024.
D.2. 32 (2 équipes)	FIH Hockey Pro League Les pays vainqueurs des saisons 7 et 8 de la FIH Hockey Pro League obtiendront chacun une place de qualification pour leur CNO. Si le pays vainqueur de la saison 7 remporte également la saison 8, la place de qualification sera attribuée au vice-champion de la saison 8.
D.3. 80 (5 équipes)	Qualifications continentales Les équipes qui se classeront premières à l'issue des cinq championnats continentaux et qui ne seront pas déjà qualifiées soit en tant que pays hôte, soit par le biais de la FIH Hockey Pro League, obtiendront chacune une place de qualification pour leur CNO : <ul style="list-style-type: none">• Afrique – African Hockey Road to Los Angeles 2028 (tournoi masculin) en 2027• Amérique – 20^{es} Jeux Panaméricains (tournoi masculin de hockey) en 2027• Asie – 20^{es} Jeux Asiatiques (tournoi masculin de hockey) en 2026• Europe – Championnat d'Europe masculin de hockey (EuroHockey) en 2027• Océanie – Coupe d'Océanie masculine en 2027

Si le pays hôte termine à la première place du tournoi masculin de hockey lors des 20^{es} Jeux Panaméricains en 2027, le pays classé deuxième ne sera pas qualifié ; la place de qualification sera attribuée via les tournois de qualification olympique de la FIH ci-après.

Si les pays ayant obtenu une place de qualification pour leur CNO lors des saisons 7 et 8 de la FIH Hockey Pro League terminent à la première place de leurs championnats continentaux respectifs, le pays classé au rang suivant dans le championnat continental correspondant obtiendra une place de qualification pour son CNO.

**D.4.
64 (4 équipes)**

Tournois de qualification olympique de la FIH

Deux tournois de qualification olympique, réunissant huit équipes chacun (16 équipes au total), seront organisés début 2028. Le format des tournois sera le même que celui utilisé pour les tournois de qualification olympique 2024 de la FIH, avec deux poules de quatre équipes, des demi-finales et une finale. Les deux premières équipes au classement de chacun de ces tournois obtiendront chacune une place de qualification pour leur CNO.

Si le pays hôte termine à la première place de la FIH Hockey Pro League ou du tournoi masculin de hockey lors des 20^{es} Jeux Panaméricains en 2027, une cinquième place de qualification sera alors disponible lors des tournois de qualification olympique de la FIH. Elle sera attribuée à l'équipe la mieux classée au classement mondial parmi les deux équipes ayant terminé à la troisième place à l'issue des deux tournois de qualification olympique de la FIH, selon le classement mondial en vigueur à minuit le dernier jour du dernier tournoi.

Le choix des équipes invitées à participer à ces tournois se fera sur la base des quotas continentaux indiqués ci-dessous. Ces invitations seront envoyées après minuit le dernier jour du dernier championnat continental.

Les quotas continentaux seront d'abord déterminés en fonction du nombre de pays de chaque continent figurant parmi les 24 premiers pays au classement mondial de la FIH admissibles aux Jeux Olympiques.

NB : Pour la participation de la Grande-Bretagne aux Jeux Olympiques, seule une nation britannique, l'Angleterre, sera prise en compte dans les quotas. Aucune autre nation britannique ne le sera. Par conséquent, si l'une d'entre elles figure également parmi les 24 premiers pays au classement mondial, les pays classés 25^e ou 26^e seront pris en compte pour le calcul des quotas.

Les continents des huit pays déjà qualifiés seront retirés de ces 24 quotas, ce qui laissera 16 places. Ces 16 places seront attribuées aux pays qui auront obtenu les meilleurs résultats lors de chaque championnat continental et qui ne seront pas déjà qualifiés pour LA28.

Si un pays décline l'invitation à participer au tournoi de qualification, le pays de réserve suivant sera invité. Les pays de réserve seront désignés selon le même système de quotas continentaux que ci-dessus, et non en remplaçant un pays par le pays suivant originaire du même continent. Par conséquent, le pays ayant une équipe admissible occupant la 25^e place au classement mondial de la FIH au 31 août 2026 sera le premier pays de réserve.

HOMMES	<p>Les quotas continentaux, y compris les pays de réserve, seront publiés le 1^{er} septembre 2026. Le système du serpent sera utilisé pour répartir les 16 pays entre les deux Tournois de Qualification Olympique, comme indiqué ci-dessous.</p> <p>Système du serpent :</p> <p>Répartition des 16 équipes entre les tournois de qualification olympique de la FIH (sur la base du classement mondial de la FIH en vigueur à minuit le dernier jour du dernier championnat continental organisé en 2027, lorsque les 16 pays invités seront connus) :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;">Tournoi A</td> <td>1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16</td> </tr> <tr> <td>Tournoi B</td> <td>2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15</td> </tr> </table> <p>NB : Si, en application du système du serpent, les hôtes de ces deux tournois sont placés dans le même tournoi, l'un d'eux sera transféré dans l'autre tournoi et l'équipe occupant le rang correspondant dans ce même tournoi prendra sa place.</p>		Tournoi A	1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16	Tournoi B	2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15
	Tournoi A	1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16				
	Tournoi B	2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15				
	D.5. 16 (1 équipe)	<p>Pays hôte – États-Unis</p> <p>Le pays hôte des Jeux Olympiques se verra attribuer une place de qualification pour autant que son équipe féminine remplisse les critères de la FIH, à savoir figurer parmi les 25 premières équipes au classement mondial de la FIH depuis la fin des Jeux Olympiques de Paris 2024.</p>				
D.6. 32 (2 équipes)	<p>FIH Hockey Pro League</p> <p>Les pays vainqueurs des saisons 7 et 8 de la FIH Hockey Pro League obtiendront chacun une place de qualification pour leur CNO. Si le pays vainqueur de la saison 7 remporte également la saison 8, la place de qualification sera attribuée au vice-champion de la saison 8.</p>					
FEMMES	D.7. 80 (5 équipes)	<p>Qualifications continentales</p> <p>Les équipes qui termineront à la première place des cinq championnats continentaux et qui ne seront pas déjà qualifiées soit en tant que pays hôte, soit par le biais de la FIH Pro League, obtiendront chacune une place de qualification pour leur CNO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afrique – African Hockey Road to Los Angeles 2028 (tournoi féminin) en 2027 • Amérique – 20^{es} Jeux Panaméricains (tournoi féminin de hockey) en 2027 • Asie – 20^{es} Jeux Asiatiques (tournoi féminin de hockey) en 2026 • Europe – Championnat d'Europe féminin de hockey (EuroHockey) en 2027 • Océanie – Coupe d'Océanie féminine en 2027 <p>Si le pays hôte termine à la première place du tournoi féminin de hockey lors des 20^{es} Jeux Panaméricains en 2027, le pays classé deuxième ne sera pas qualifié ; la place de qualification sera attribuée via les tournois de qualification olympique de la FIH décrits ci-après.</p> <p>Si les pays ayant obtenu une place de qualification pour leur CNO lors des saisons 7 et 8 de la FIH Hockey Pro League terminent à la première place de leurs championnats continentaux respectifs, le pays classé au rang suivant dans le championnat continental correspondant obtiendra une place de qualification pour son CNO.</p>				
	D.8. 64 (4 équipes)	<p>Tournois de qualification olympique de la FIH</p> <p>Deux tournois de qualification olympique, réunissant huit équipes chacun (16 équipes au total), seront organisés début 2028. Le format des tournois sera le même que celui</p>				

utilisé pour les tournois de qualification olympique 2024 de la FIH, avec deux poules de quatre équipes, des demi-finales et une finale. Les deux premières équipes au classement de chacun de ces tournois obtiendront chacune une place de qualification pour leur CNO.

Si le pays hôte termine à la première place de la FIH Hockey Pro League ou du tournoi féminin de hockey lors des 20^{es} Jeux Panaméricains en 2027, une cinquième place de qualification sera alors disponible lors des tournois de qualification olympique de la FIH. Elle sera attribuée à l'équipe la mieux classée au classement mondial parmi les deux équipes ayant terminé à la troisième place à l'issue des deux tournois de qualification olympique de la FIH, selon le classement mondial en vigueur à minuit le dernier jour du dernier tournoi.

Le choix des équipes invitées à participer à ces tournois se fera sur la base des quotas continentaux indiqués ci-dessous. Ces invitations seront envoyées après minuit le dernier jour du dernier championnat continental.

Les quotas continentaux seront d'abord déterminés en fonction du nombre de pays de chaque continent figurant parmi les 24 premiers pays au classement mondial de la FIH admissibles aux Jeux Olympiques.

NB : Pour la participation de la Grande-Bretagne aux Jeux Olympiques, seule une nation britannique, l'Angleterre, sera prise en compte dans les quotas. Aucune autre nation britannique ne le sera. Par conséquent, si l'une d'entre elles figure également parmi les 24 premiers pays au classement mondial, les pays classés 25^e ou 26^e seront pris en compte pour le calcul des quotas.

Les continents des huit pays déjà qualifiés seront retirés de ces 24 quotas, ce qui laissera 16 places. Ces 16 places seront attribuées aux pays qui auront obtenu les meilleurs résultats lors de chaque championnat continental et qui ne seront pas déjà qualifiés pour LA28.

Si un pays décline l'invitation à participer au tournoi de qualification, le pays de réserve suivant sera invité. Les pays de réserve sont désignés selon le même système de quotas continentaux que ci-dessus, et non en remplaçant un pays par le pays suivant originaire du même continent. Par conséquent, le pays ayant une équipe admissible occupant la 25^e place au classement mondial de la FIH au 31 août 2026 sera le premier pays de réserve.

Les quotas continentaux, y compris les pays de réserve, seront publiés le 1^{er} septembre 2026. Le système du serpent sera utilisé pour répartir les 16 pays entre les deux tournois de qualification olympique, comme indiqué ci-dessous.

Système du serpent :

Répartition des 16 équipes entre les tournois de qualification olympique de la FIH (sur la base du classement mondial de la FIH en vigueur à minuit le dernier jour du dernier championnat continental organisé en 2027, lorsque les 16 pays invités seront connus) :

Tournoi A	1, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16
Tournoi B	2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15

NB : Si, en application du système du serpent, les hôtes de ces deux tournois sont placés dans le même tournoi, l'un d'eux sera transféré dans l'autre tournoi et l'équipe occupant le rang correspondant dans ce même tournoi prendra sa place.

E. CONFIRMATION

Confirmation des places de qualification

- E.1.** À l'issue de chacun des championnats continentaux et des tournois de qualification olympique, la FIH publiera les résultats sur son site web : [Hockey Events | FIH](#).
- La FIH confirmera par écrit, dans les 14 jours suivant la fin du dernier tournoi de qualification olympique, la qualification de chaque équipe à son CNO et à sa fédération nationale. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer l'utilisation des places qui leur auront été attribuées, tel qu'indiqué à la section H. Période de qualification.

Confirmation des places pays hôte

- E.2.** Le CNO du pays hôte devra confirmer l'utilisation de ses places pays hôte auprès de la FIH après la publication du présent système de qualification sur les sites web de la FIH et du CIO.

F. RÉATTRIBUTION

Réattribution des places de qualification inutilisées

F.1. FIH Hockey Pro League

Si une place attribuée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est déclinée par celui-ci, elle sera réattribuée à l'équipe occupant le rang suivant au classement de la saison 8 de la FIH Hockey Pro League, à condition que cette équipe occupe au maximum la 20^e place au classement mondial de la FIH à l'issue de la saison en question. Si l'équipe est classée 21^e ou plus, la place de qualification sera attribuée comme indiqué ci-dessous pour les tournois de qualification olympique de la FIH.

Qualifications continentales

Si une place attribuée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est déclinée par celui-ci, elle sera réattribuée à l'équipe non encore qualifiée occupant le rang suivant au classement du championnat continental concerné, à condition que cette équipe occupe au maximum la 20^e place au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2027. Si l'équipe est classée 21^e ou plus, la place de qualification sera attribuée comme indiqué ci-dessous pour les tournois de qualification olympique.

Tournois de qualification olympique

Si une place attribuée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par celui-ci, elle sera réattribuée à l'équipe non encore qualifiée la mieux classée à l'issue du tournoi de qualification olympique correspondant.

Réattribution des places pays hôte inutilisées

- F.2.** Si le CNO du pays hôte ne souhaite pas utiliser ses places pays hôte, la place inutilisée sera réattribuée à l'équipe non encore qualifiée la mieux classée à l'issue des tournois de qualification olympique de la FIH.

G. ATHLÈTES ACCRÉDITÉS "AP"

Définition

- G.1.** Les athlètes accrédités "Ap" ne font pas partie des athlètes en compétition ; ils ont des droits et privilèges différents de ceux des athlètes en compétition (accrédités "Aa"), lesquels sont détaillés dans les conditions et quotas d'accréditation "Ap" figurant dans le document intitulé "ACR Annexe 1 – L'accréditation aux Jeux Olympiques – Prescriptions détaillées". Ces athlètes ne font pas partie du quota d'athlètes tel que précisé à la section B. Places de qualification. Le passage de la catégorie athlètes remplaçants accrédités "Ap" à la catégorie athlètes en compétition ne peut se faire que dans les conditions énoncées dans la Politique du CIO/LA28 applicable au remplacement tardif des athlètes.

Conditions d'admission

- G.2.** Les athlètes remplaçants accrédités "Ap" doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes en compétition, telles qu'indiquées à la section C. Admission des athlètes.

Quota

- G.3.** Chaque équipe qualifiée a droit à trois athlètes accrédité(s) "Ap". Pour qu'une équipe puisse prétendre aux trois athlètes accrédité(s) "Ap", l'une des accréditations doit être attribuée à un(e) gardien(ne) de but de réserve.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Qualification	Juillet 2026	Confirmation des dates de tous les championnats continentaux
	9 décembre 2025 – 28 juin 2026	Saison 7 de la FIH Hockey Pro League
	19 septembre – 4 octobre 2026	20 ^{es} Jeux Asiatiques (tournois masculin et féminin de hockey), Aichi-Nagoya (JPN)
	8 décembre 2026 – 20 juin 2027	Saison 8 de la FIH Hockey Pro League
	16 juillet – 1^{er} août 2027	20 ^{es} Jeux Panaméricains (tournois masculin et féminin de hockey), Lima (PER)
	Date à confirmer	African Road to Los Angeles 2028 (tournois masculin et féminin de hockey)
	28 juillet – 8 août 2027	Championnat d'Europe de hockey (tournois masculin et féminin) – EuroHockey

	Date à confirmer	Coupe d'Océanie (tournois masculin et féminin)
	Septembre 2027	Confirmation des équipes, dates et lieux des tournois de qualification olympique
	Mars 2028 (à confirmer)	Tournois de qualification olympique
Confirmation et réattribution	Septembre 2027	La FIH informera les CNO/fédérations nationales des places de qualification qui leur auront été attribuées.
	Avril 2028	Les CNO confirmeront à la FIH l'utilisation des places de qualification qui leur auront été attribuées.
Date limite des inscriptions par sport	26 juin 2028	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de LA28
Dates des Jeux	14-30 juillet 2028 (tournoi de hockey à partir du 12 juillet)	Jeux Olympiques de LA28